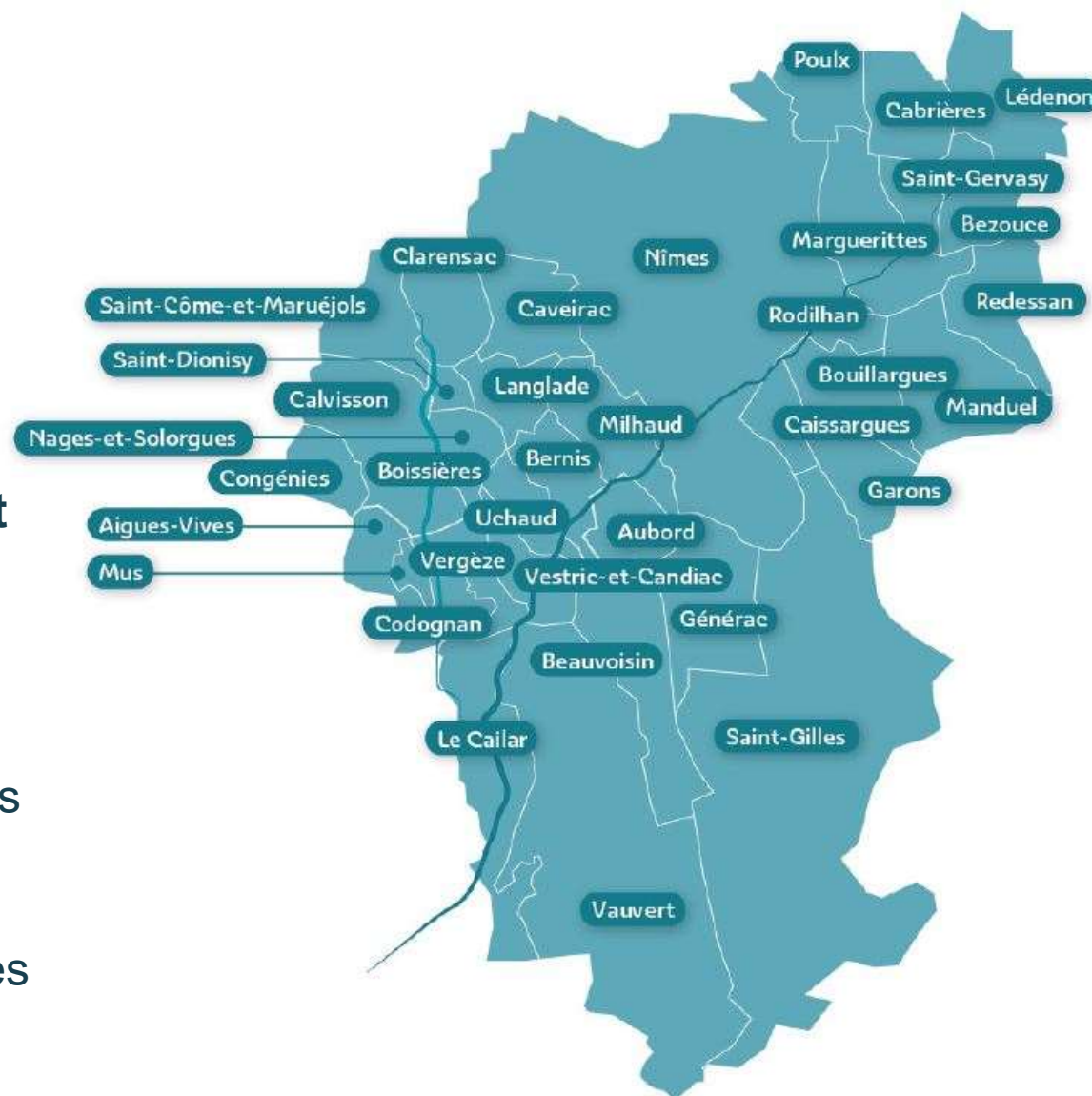


Accompagnement des entreprises face au risque inondation

- De 2024 à fin 2027
- 7 300 sociétés concernées
- Prestataire expert : bureau Mayane
- **35 communes sur le bassin versant du Vistre**
- **Entreprises éligibles :**
 - tous les types d'activités (sauf activités agricoles)
 - en zone inondable PPRi ou entreprises sinistrées (même hors PPRi)



Objectif de l'action PAPI 3 Vistre

- Sensibiliser au risque sur le territoire
- Établir le risque propre au bâtiment et à son occupation
- Proposer des solutions structurelles et organisationnelles adaptées
- Protéger les personnes et les biens
- Éviter la fermeture d'entreprises
- Accompagner les chefs d'entreprises sur la gestion de crise, la sécurité de leurs employés et de leur clientèle
- Éviter/limiter les pertes, les dommages
- Limiter les risques liés à l'assurance (majoration franchise, difficultés pour s'assurer)

Equipe dédiée au dispositif

07 66 38 66 76

Mail dédié : alabri-entreprises@nimalabri.fr

Site web dédié : www.alabri-entreprises.fr

Agence au 38 Bd Gambetta, 30000 NIMES
9h à 12h30 et 13h30 à 17h (5j/7)



ALABRI
ENTREPRISES

LE CONSEIL

LES SOLUTIONS FINANCIÈRES

CONTACTS

07 66 38 66 76

alabri-entreprises@nimalabri.fr

Votre entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ?
**Quand survient l'inondation,
mettez vos salariés, clients et biens à l'abri.**

Dispositif public d'accompagnement face au risque inondation des commerces, TPE, PME, industries, etc.
Propriétaires, locataires et gestionnaires d'un local d'activité situé en zone inondable :

- Prévenez vos salariés et visiteurs
- Évitez l'arrêt d'activité
- Profitez de subventions pour réaliser des aménagements

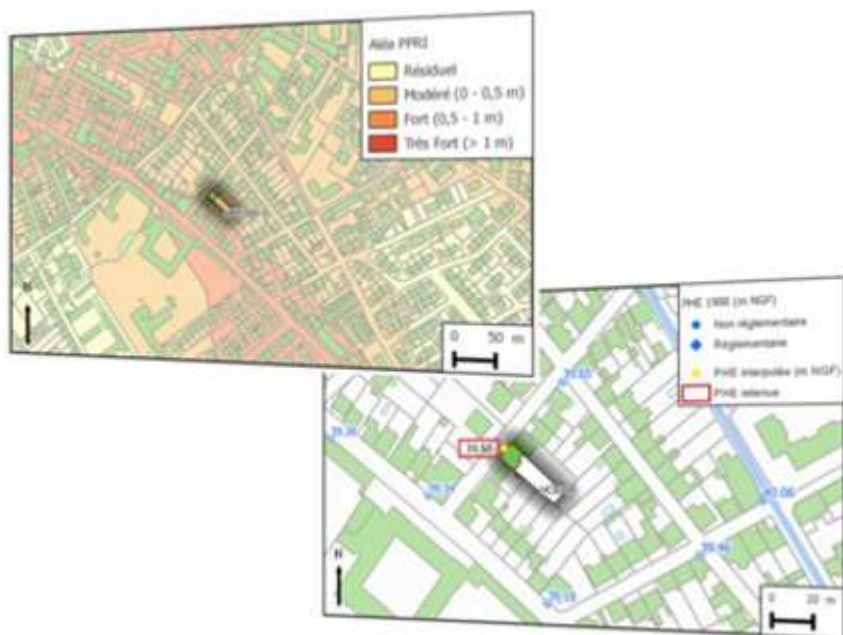
Pour les logements, rendez-vous sur le site
[> Télécharger le flyer](#)

 Le diagnostic gratuit

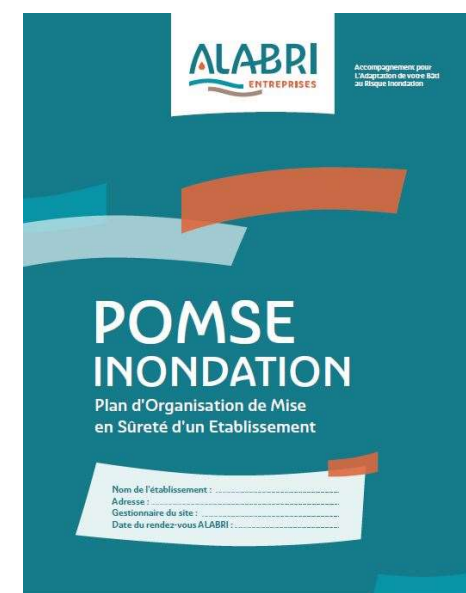
 Les solutions subventionnées

Entreprises de moins de 20 salariés :

- **diagnostic** pour établir le risque propre au bien et des mesures organisationnelles et structurelles de protection adaptées ;
- **conseils** techniques pour la **réalisation des travaux** ;
- **montage et suivi des demandes de subventions** .



Entreprises de plus de 20 salariés : RDV personnalisé de sensibilisation au risque inondation et à la réduction de la vulnérabilité avec la remise d'un dossier.



Accompagnement des entreprises de moins de 20 salariés pour mettre en place les solutions de protection subventionnées



Démarches faciles et allégées pour obtenir les subventions : démarches dématérialisées / interlocuteur unique / annuaire des fournisseurs

Travaux financés à

- 40% par l'Etat
- 10 % par Nîmes Métropole sur les communes concernées de son territoire (21)
- 30% par la ville de Nîmes sur sa commune

